



retourner en algerie pour chercher un visa de conjoint francais

Par **salimE75**, le **23/03/2012** à **11:54**

bonsoir à tous mes frères et soeurs, je publié mon annonce dans l'espoire de trouver une reponse claire,voila je suis un algerien marié avec une francaises,ici en france, et comme j'ai entrée en france avec un visa espagnole,apres mes demarche a la prefecture,il m'ont demander de retourner en algerie pour chercher un visa de conjoint francais,dans la peur d'etre bloqué l'abas,je ne sais pas si je dois me lancer ou non,si quelqu'un a vecu la même situation.svp racontez moi votre expérience,merci d'avence de vos reponse je suis inquiet et de milliers de questons ce bouscule dans ma tete sans arret et sans trouver aucunes reponse!

Par **Calou0**, le **30/03/2012** à **17:51**

Bonjour,

Si vous vous êtes mariés avec un ressortissant français mais êtes entré sans visa, la Préfecture exige 4 ans de vie commune avant de vous délivrer un titre de séjour... à moins que vous n'ayez un enfant avec votre conjoint et dans ce cas, en tant que parent d'enfant français, la Préfecture sera obligée de vous délivrer un titre de séjour.

Pour le visa, retourner en Algérie peut présenter des difficultés car vous pouvez effectivement vous retrouver bloquer sur place parce que l'administration refuse de vous délivrer le visa.

Des recours sont possibles mais cela met du temps.

Je ne saurais donc quoi vous conseillé, soit attendre en France, soit tenter de retourner dans votre pays pour obtenir un visa...

Bon courage,

Bien cordialement,